

PELERINAGE À LA SALETTE

Du 17 au 20 septembre 2026 (4 jours /3 nuits)

Accompagnateur spirituel : Père Norbert PETOT



Le 19 septembre 1846, une « Belle Dame » apparaît à deux enfants sur la montagne de La Salette (Isère) pour demander aux pécheurs de se convertir : « Avancez mes enfants, n'ayez pas peur...je suis ici pour vous conter une grande nouvelle... ».

Après une enquête rigoureuse, l'apparition est officiellement reconnue le 19 septembre 1851 par Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble. Aujourd'hui, le sanctuaire de La Salette est l'un des plus hauts lieux chrétiens de France et nous irons fêter avec les Sœurs et les Pères de LA SALETTE ce bel anniversaire.

NOTRE PROGRAMME :

Jeudi 17 septembre

Départ tôt le matin en direction du Sanctuaire du curé d'ARS
10H30 : Messe en la Basilique du bon curé d'ARS
12H : repas chez les Sœurs de la Providence
Visite rapide de la maison du Curé d'ARS
Reprise de la route vers le Sanctuaire.
Installation à l'hôtellerie du sanctuaire. Petit tour du sanctuaire pour repérer les lieux.
Messe à la chapelle de la Rencontre.
Repas. Veillée et procession.

Vendredi 18 septembre

7H30 : petit déjeuner
10H30 : Messe
12H : Repas
14H 30 : Après-midi de découverte du sanctuaire – du musée – du message
Chemin de croix dans la montagne ou le planau
19H15 : Repas, veillée, procession

Samedi 19 septembre

FETE DE L'APPARITION

7H30 : petit déjeuner
9h30 : vidéo sur le Sanctuaire et le message
10h30 : MESSE DANS LE VALLON
12h00 : repas
Descente au village des Ablandins pour visiter la maison des Prat, le four et la chapelle.
Route vers Corps et visite de la maison de Mélanie, passage devant la maison de Maximin pour rejoindre le cimetière et temps de recueillement devant la tombe de Maximin.
19h15 : repas
Veillée et procession

Dimanche 20 septembre

7H30 : petit déjeuner avant de quitter le sanctuaire
12h : repas tiré du sac à l'ABBAYE DE TAMIE –
Temps de prière avec les Frères
14h : retour vers la Franche-Comté



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

4 JOURS / 3 NUITS Date limite d'inscription : 17 août 2026 (Après cette date, veuillez nous consulter)

50 places disponibles : **355 € par personne**

Supplément chambre individuelle : 52 € (selon disponibilités)

Acompte de 107 € à l'inscription

Solde avant le 30 août 2026

Ce prix comprend :

- ✓ La mise à disposition d'un autocar climatisé de 51 places pour tous trajets et transferts.
- ✓ Le séjour en pension complète.
- ✓ Les entrées dans les sites et monuments mentionnés au programme.
- ✓ Les assurances multirisques : assistance, rapatriement, bagages.

Ce prix ne comprend pas :

- Toutes les dépenses à caractère personnel.
- Pourboires et quêtes des messes

INSCRIPTION :

- L'inscription au pèlerinage sera prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte (30% du coût global).
- Le solde du pèlerinage est à verser 30 jours avant le départ. Toute inscription faite moins de 30 jours avant un départ doit être réglée intégralement.
- Le courrier de départ avec les consignes vous sera envoyé par mail.
- Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (Les sommes avancées seront remboursées), d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

CONDITIONS D'ANNULATION :

- ✓ A plus de 30 jours du départ, toute annulation entraîne des frais de dossier de 50€.
- ✓ -Jusqu'à J-30, si la personne qui annule est remplacée, alors pas de frais d'annulation, sinon les frais sont de 25% du prix total, soit 100€.
- ✓ -Jusqu'à J-15, si la personne qui annule est remplacée, alors pas de frais d'annulation, sinon les frais sont de 50% du prix total, soit 200€.

ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT :

La brochure multirisque est disponible sur demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

Le service des pèlerinages ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut-il prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'événements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'événements climatiques tels que les tempêtes ou ouragans. Les frais occasionnés restent alors à la charge de pèlerin.

Le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport, bon état de santé (selon les voyages).

Tout voyage interrompu ou écourté du fait du participant ne peut donner lieu à remboursement. Toutes les mesures sanitaires seront prises pour un bon déroulement de pèlerinage, mais déjà vous pouvez prévoir l'obligation d'une vaccination complète.

CHAQUE JOUR : le Sanctuaire propose...

- 07h00 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 07h45 – Laudes : *Chapelle de la Rencontre*
- 09h00 – 10h30 : Confession / Entretien
- 09h45 – Partage de la Parole
- 10h30 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 14h30 – 16h00 : Confession / Entretien
- 17h00 – Chapelet : *Chapelle de la Rencontre*
- 18h00 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 18h45 – Vêpres : *Chapelle de la Rencontre*
- 20h30 – Veillée / Complies/ Procession au flambeau

